Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

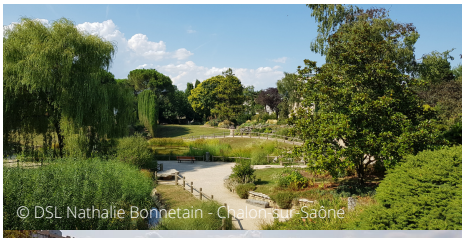
© DSL Nathalie Bonnetain - Chalon-sur-Saône

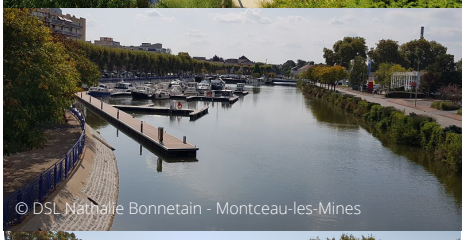
© DSL Nathalie Bonnetain - Montceau-les-Mines

© DSL Nathalie Bonnetain - Branges

© DSL Nathalie Bonnetain - Etang-sur-Arroux

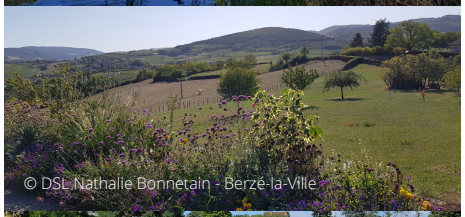
© DSL Nathalie Bonnetain - Berzé-la-Ville

© DSL Nathalie Bonnetain - Bourbon-Lancy

## DESTINATION SAÔNE & LOIRE

L'Agence Touristique a pour mission de promouvoir le département de Saône-et-Loire à travers différentes actions de communication. Son rôle est également d'accompagner ses 3500 partenaires touristiques au travers de labellisations et de les fédérer par le biais de divers évènements.

# CONTRÔLE DES COMMUNES LABELLISÉES 2 ET 3 FLEURS "VILLES ET VILLAGES FLEURIS"

**Tous les 3 ans, *Destination Saône & Loire*, en collaboration avec les membres du jury départemental, organise des visites au sein des communes labellisées « Villes et Villages Fleuris ». Elles auront lieu du 24 août au 17 septembre 2021.**

Suite à une année difficile en 2020 sans visite dans les communes 2 fleurs, l'édition 2021 des visites "Villes et Villages Fleuris" en Saône-et-Loire regroupera les 12 communes labellisées "3 fleurs" et également les 16 communes labellisées "2 fleurs". Ces visites de contrôle permettent de garantir le bon niveau de qualification de ces communes, et le cas échéant, de les accompagner vers le label supérieur. Elles sont aussi l'occasion pour ces communes de montrer leur savoir-faire et leur engagement vis-à-vis du label.

Le label national de la qualité de vie "Villes et Villages Fleuris" s'inscrit dans le cadre d'un véritable phénomène de société, s'appuyant sur des axes forts : la préservation de l'environnement, la cohésion sociale ainsi que la qualité de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. Il encourage des pratiques toujours plus éco-responsables avec des critères de notation se basant sur le développement durable (économies d'eau, choix des espèces etc).

6 points seront particulièrement observés :

- la mise en œuvre du projet municipal,
- l'animation et promotion de la démarche,
- le patrimoine végétal et fleurissement,
- la gestion environnementale,
- la qualité de l'espace public,
- l'analyse par espace.

Le jury départemental sillonnera donc la Saône-et-Loire à travers ses 6 micro-territoires et pourra constater les efforts réalisés par tous en termes de développement durable.

Pour récompenser les meilleures actions, une cérémonie de remise des prix aura lieu début d'année 2022, en présence d'André ACCARY, Président du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, d'Elisabeth ROBLOT, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge du tourisme et de l'attractivité et Présidente de *Destination Saône & Loire*, des maires du département, et des techniciens et bénévoles.

*Pour accéder au planning des visites et à la grille d'évaluation, cliquez ici !*

*Pour toute question, Nathalie Bonnetain se tient à votre disposition : 03 85 21 02 21*
*n.bonnetain@adt71.com*

Contact presse Emilie COLIN e.colin@adt71.com 03 85 21 92 54